

L'an deux mille vingt et un, le 30 septembre à 17h00, le conseil communautaire de l'Agglo Pays d'Issoire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le gymnase de Parent (63270), sous la présidence de Monsieur Bertrand BARRAUD, Président.

**Objet : Déclaration d'intention pour la création d'un Site Patrimonial Remarquable (SPR) sur la commune de Boudes**

**Date de convocation :** 24 septembre 2021

**Date d'affichage du compte-rendu :** 6 octobre 2021

**Secrétaire de séance :** SERRA Pierre

**Rapporteur :** COSTON David

**Nombre de conseillers**

En exercice : 121

Présents : 91

- Titulaires : 87

- Suppléants : 4

Absents ayant donné pouvoir : 24

Absents excusés : 6

**Votants : 115**

**PRESENTS AVEC VOIX DELIBERATIVE : (91)**

AIGOUY Thierry

PELISSIER Didier (S)  
ARCHIMBAUD Guy  
ARNAULT Lionel

BARDY André  
BARRAUD Bertrand  
BARTHOMEUF Serge  
BASTIEN Gérard  
ROUSSEL Denis (S)

BESSEYRE Fabien  
BESSON Jean-Louis  
BŒUF Nicole  
BOISTARD Philippe  
BOURG François

BRUN Pascale  
BRUNEL Séverine  
BRUNETTI Graziella

CHABRILLAT Frédéric  
CHALLET Vincent

CHASSANG Jean-Pierre  
COLLET Jean-Pierre  
CORRE Jean-Marie  
CORREIA Emmanuel  
COSTE Yves  
COSTON David

COUDUN Valérie  
CREGUT François  
CROZE Yves-Serge

DENAIVES Catherine

DESVIGNES Jean  
DRUELLE Jean-Claude

DUBESSY Florence  
DUBOST Philippe  
DUTHEIL Nathalie  
FANJUL José  
FERRARIS Nathalie  
FERREIRA Fernando  
FOUCAULT Marie-Françoise

GARNAVAULT Philippe  
GAUDRIAULT Damien  
GILBERT Odile  
GOMEZ Jean-Marc  
GONTHIER Emmanuel  
GOUSSARD Bérengère  
GOYON Guy

HERBST Nadine  
HOSMALIN Marc  
JAFFEUX Ophélie  
JAFFEUX Sébastien

KINDT Patrick  
LABUSSIÈRE Jean-Marc  
LAGARDE Maguy  
LAMOUREUX Jean-François  
LAVILLE Philippe  
LE MARREC Laurys  
LEGENDRE Denis

LEROY Véronique

MALORON Annie  
MARIANY Marie-Line  
MASSARDIER Marie-Laure  
MEALLET Roger-Jean  
MERLEN Bernard  
METEIGNIER Stéphane

MONTMORY Dominique  
NICOLLET Michel  
NUÑEZ-ORTIN Aurélia  
PAGESE Pierre  
PELISSIER Patrick

PEREIRA-MAURIAT Christine  
PETEILH Sandra

PRADIER Laurent  
PRUNIER Jean-Pierre

RAVEL Pierre  
RKINA Mohammed  
FONTANIVE Pierrette (S)  
ROUX Bernard  
RYCKEBOER Christian  
SABATIER Gilles

SAUVANT Jean-Pierre  
BRUN Claudine (S)  
SCHUMACHER Emilie  
SERRA Pierre  
SUIDUREAU Carine

TEZENAS Olivier

THERME Jacques  
THEVENET Emilie  
TINET Georges  
TOURLONIAS Vincent

VALLON Sébastien  
VARISCHETTI Martine  
VEZON Christophe

**ABSENTS REPRESENTES (SUPPLEANTS) : (4)** ANGLARET Sylviane (PELISSIER Didier) ; BERNARD Jean-Paul (ROUSSEL Denis) ; ROCHETTE Christophe (FONTANIVE Pierrette) ; SAUX Marie-Pierre (BRUN Claudine) ;

**ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR : (24)** ALBARET Christophe à SERRA Pierre ; BARBET Laurent à BRUN Pascale ; BERTHELOT Pascal à VEZON Christophe ; BRONNER Ulrich à PETEILH Sandra ; CHABAUD Christelle à PETEILH Sandra ; COSTON Marie à VARISCHETTI Martine ; DABERT Jean-Claude à MASSARDIER Marie-Laure ; DESCOUTEIX-GENILLIER Juliette à BARRAUD Bertrand ; GUILLAUME Julien à CHALLET Vincent ; LENEGRE Jean-Louis à CORREIA Emmanuel ; LIVET Bertrand à CHALLET Vincent ; LLONG Lucie à MEALLET Roger-Jean ; MAHINC Didier à MASSARDIER Marie-Laure ; PELLEGRINELLI Christophe à LEGENDRE Denis ; PILLON Stéphane à SERRA Pierre ; POJOLAT Marie à VARISCHETTI Martine ; PUECH David à BARRAUD Bertrand ; SALVINI Luc à NICOLLET Michel ; SUTY Lionel à LAVILLE Philippe ; THALAUD François à DUBESSY Florence ; TREHIN Anne-Marie à DUTHEIL Nathalie ; TRILLEAUD Eric à RAVEL Pierre ; WALTER Christian à COSTON David ; ZANIN Nathalie à PELISSIER Patrick ;

**ABSENTS EXCUSES : (6)** ADMIRAT Nadine ; CHANIMBAUD Lionel ; FRADIN Guy ; GREGOIRE Nathalie ; JEANMOUGIN Isabelle ; LIGNIERE Frédéric ;

\*

#### LE RAPPORTEUR DONNE LECTURE DU RAPPORT SUIVANT

En date du 16 avril 2021, la commune de Boudes a fait part à l'Agglo Pays d'Issoire, autorité compétente, de son souhait de créer un Site Patrimonial Remarquable (SPR) afin de mettre en valeur et de préserver le patrimoine architectural, urbain et paysager de la commune. Ceci s'inscrit également dans la volonté de la commune de déposer un dossier de candidature auprès de l'association des Petites Cités de Caractère afin d'en obtenir l'homologation. L'un des objectifs de ce réseau est de faire de la sauvegarde et de la valorisation du patrimoine un levier de développement du territoire.

L'association a déterminé plusieurs critères à l'admission d'une commune au titre des Petites Cités de Caractère et notamment ceux portant sur la reconnaissance de la commune candidate d'une protection aux titres des Monuments Historiques et d'un Site Patrimonial Remarquable (SPR).

Aujourd'hui, la commune de Boudes possède deux éléments patrimoniaux reconnus par les Monuments Historiques, à savoir :

- l'église Saint-Loup située dans le bourg, classée en 1988 ;
- le domaine de la Borie au hameau de Bard, inscrit en avril 2021.

Sur la commune se trouve également un site reconnu espace naturel sensible (ENS) : la Vallée des Saints.

De plus, de part un terroir et un patrimoine viticole riche, le vignoble de la commune est reconnu sous l'appellation Côtes d'Auvergne Boudes, Appellation d'origine contrôlée (AOC).

Il est précisé que la commune n'est pas reconnue au titre d'un Site Patrimonial Remarquable.

Aussi, pour les communes ne disposant pas d'un SPR, et souhaitant en créer un au moment de leur candidature, il est demandé la transmission d'une déclaration d'intention de l'autorité compétente en matière de planification locale (PLU, carte communale, SPR, ...).

En conséquence, il revient à l'Agglo Pays d'Issoire, autorité compétente, de délibérer sur l'intention de créer un SPR sur la commune de Boudes en accord avec l'Architecte des Bâtiments de France.

**ENTENDU** le rapport de présentation ;

\*

**CADRE REGLEMENTAIRE**

**VU** le code général des collectivités territoriales ;

**VU** le code du patrimoine ;

**VU** l'arrêté préfectoral n° 16-02779 en date du 6 décembre 2016 relatif à la création de la communauté d'agglomération « Agglo Pays d'Issoire » ;

**VU** l'arrêté préfectoral n° 20210642 en date du 12 avril 2021 autorisant la modification des statuts de la communauté d'agglomération « Agglo Pays d'Issoire » au 12 avril 2021 ;

**VU** la délibération n° 2020/02/01-AJ de l'Agglo Pays d'Issoire en date du 16 juillet 2020 relative à l'installation du conseil communautaire et à l'élection de Monsieur Bertrand BARRAUD, Président de l'Agglo Pays d'Issoire ;

**VU** la sollicitation de la commune de Boudes en date du 16 avril 2021 ;

\*

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE A L'UNANIMITE :**

Votants : 115

- Pour : 115

- Contre : 0

- Abstentions : 0

- De déclarer l'intention de l'Agglo Pays d'Issoire de créer un Site Patrimonial Remarquable sur la commune de Boudes en accord avec l'Architecte des Bâtiments de France ;
- D'une manière générale, autoriser Monsieur le Président à signer tout document se rapportant à ce dossier.

\*

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme :

Le Président,

Bertrand BARRAUD



Publié et certifié exécutoire

Issoire, le 01/10/2021

Transmis à la Sous-Préfecture d'Issoire le 01/10/2021